



CSE du jeudi 29 juin 2017

**Amendement SNUipp FSU
sur l'arrêté fixant le calendrier scolaire de l'année 2018-2019**

Au bas du tableau en annexe :

Deuxième alinéa : concernant les deux demi-journées prises en dehors des heures de cours, **barrer** « sur des sujets proposés par les autorités académiques ».

Motivation : pour le SNUipp-FSU, les équipes d'écoles doivent avoir l'initiative d'organiser et de choisir le contenu de ces temps en fonction de leurs projets et de leurs besoins.